

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

ACTILIVER I

2. Composition qualitative et quantitative

Un ml contient :

Substance(s) active(s) :

Menbutone	50 mg
Sorbitol	250 mg

Excipient(s) :

Alcool benzylique (E1519)	9 µl
---------------------------------	------

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution injectable.

Solution limpide, ambrée à ambrée foncée.

4.1. Espèces cibles

Bovins et porcins.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les bovins et les porcins :

- Stimulation de l'activité hépato-digestive lors de troubles digestifs ou d'insuffisance hépatique.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux cardiaques ou en gestation avancée.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Non connues.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Non connues.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Lorsque le produit est administré par voie intraveineuse, une hypersalivation peut être observée ainsi que des larmoiements, tremblements, mictions et défécations.

Lorsque le produit est administré par voie intramusculaire, une réaction au point d'injection peut être observée.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Ne pas utiliser en cas de gestation avancée.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie intramusculaire et voie intraveineuse lente.

5 à 20 mg de menbutone et 25 à 100 mg de sorbitol par kg de poids vif par voie intramusculaire ou intraveineuse suivant l'âge et l'espèce, correspondant à une injection de 1 ml à 5 ml de solution pour 10 kg de poids vif, soit :

Bovins : 30 à 40 ml.

Porcs : 20 à 30 ml.

Veaux : 15 à 20 ml.

Porcelets : 1 ml pour 10 kg de poids vif.

Un seul traitement est en principe suffisant, il peut être éventuellement renouvelé une fois à 24 ou 48 heures d'intervalle.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Bovins :

Viande et abats : 2 jours.

Lait : 2 jours.

Porcins :

Viande et abats : 2 jours.

5. Propriétés pharmacologiques

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le menbutone, ou acide génabilique, est un dérivé de l'acide oxo-butyrique qui agit comme excitosécrétoire cholérétique, trypsinogène et pepsinogène et comme cholagogue. Injectée dans l'organisme, elle permet d'augmenter de deux à cinq fois les sécrétions biliaires, pancréatiques et pepsiques par rapport à leurs valeurs normales. Elle facilite de ce fait le transit et l'assimilation des aliments et agit comme détoxifiant hépatique.

Le sorbitol est hyperglycémiant et cholagogue. Le sorbitol doit être métabolisé pour être utilisable par l'organisme à des fins de production d'énergie, l'apport énergétique est par conséquent différé.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Une heure après une administration intraveineuse de menbutone chez les bovins, la concentration plasmatique atteint 20 mg/l, elle devient inférieure à 1 mg/l au bout de 8 heures. La demi-vie d'élimination est estimée à 8 heures pour les différentes espèces.

Le sorbitol est métabolisé en fructose, principalement dans le foie. Il peut être aussi métabolisé directement en glucose par l'aldose-réductase. L'augmentation de la fructosémie est observée immédiatement après le début de l'administration intraveineuse de sorbitol et est maximale 15 à 30 minutes après la fin de l'injection.

6.1. Liste des excipients

Alcool benzylique (E1519)
Edétate disodique
Hydroxyde de sodium
Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

3 ans.
Après ouverture : 28 jours.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre classe II
Bouchon élastomère

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

LABORATOIRES BIOVE
3 RUE DE LORRAINE
62510 ARQUES

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/4743310 6/1983

Boîte de 1 flacon de 100 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

28/11/1983 - 25/06/2009

10. Date de mise à jour du texte

15/10/2012.